

**POSTULAT**  
**des députées Doris Schmidhalter-Näfen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Laura Kronig**  
**(suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant un concept cantonal**  
**homogène (17.03.2011) 2.157**  
**(en collaboration avec le DECS)**

Au début février dernier, les autorités de poursuite pénale du canton de Berne ont annoncé lors d'une conférence de presse le plus grave cas de maltraitance dans l'histoire du canton. Durant des années, un travailleur social aurait, dans le foyer où il travaillait, abusé de plus de 122 personnes.

Un tel évènement peut arriver n'importe où. S'il n'est jamais possible d'exclure complètement la commission de telles infractions, tout doit être entrepris afin de réduire les risques au minimum.

En Valais, il existe de très nombreuses institutions sociales où des personnes sont prises en charge. Toutes ces institutions travaillent sur la base de contrats de prestations avec le canton. Or, la protection contre la maltraitance est également une condition du contrat de prestations.

Toutefois, la situation est telle que chaque institution possède ses propres directives en matière de maltraitance. Chaque institution essaie de former et de sensibiliser ses propres collaborateurs à la question de la maltraitance comme bon lui semble, avec divers instruments. Toutes ces pratiques ont en commun qu'une grande responsabilité pèse sur les responsables dans ce domaine difficile.

Nous prions le Conseil d'Etat d'élaborer un concept commun valable pour toutes les institutions sociales, afin de prévenir les cas de maltraitance sexuelle.

Sion, le 17 mars 2011  
(11h00)

Doris Schmidhalter-Näfen, députée,  
ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)  
Laura Kronig, députée (suppl.),  
ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)  
et cosignataires